

## **Irlande : l'horreur de l'avortement qui s'ajoute au viol**

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#), [En Une](#), [Points non négociables](#)

**Date :** 10 mai 2013

Une jeune femme irlandaise poursuit actuellement le gouvernement de son pays pour avoir été soumise à un avortement forcé après être tombée enceinte à la suite d'un viol particulièrement violent. « Mary » était mineure à l'époque des faits. Elle n'avait que 13 ans. Aujourd'hui, 16 ans plus tard, elle n'a pas fini de souffrir. Et c'est son avortement qui lui laisse le pire souvenir : pire que le viol lui-même.

La jeune femme atteste qu'à la suite de l'avortement, elle est tombée dans une spirale de « dépression et de chaos » – alors même que l'avortement avait été justifié par des travailleurs sociaux au motif que la jeune fille menaçait de se suicider.

Tout s'était passé sans que la petite « Mary » ait eu son mot à dire. Elle se souvient avoir été emmenée chez le médecin, qui lui apprit qu'elle était enceinte. « Ça veut dire quoi, enceinte ? » Elle ne le savait pas. On lui dit qu'elle allait avoir un bébé. Elle ne comprenait pas comment cela

pouvait se faire. On l'éloigna de sa maison. Quelques semaines plus tard, des travailleurs sociaux l'embarquèrent dans un avion pour Londres. Là elle se souvient d'avoir eu très mal, d'avoir eu une piqûre et de s'être profondément endormie. « Quand je me réveillai, la douleur était partie et ils finirent par me dire que le bébé était mort. »

De retour en Irlande, « Mary » fut placée dans une famille d'accueil, où elle se rendit compte plusieurs mois plus tard qu'on n'allait pas lui permettre de retrouver ses parents.

Elle ne devait apprendre que plus tard ce qui s'était passé.

En application de la jurisprudence de la Cour suprême irlandaise de 1992, le fameux « Cas X », qui autorisait l'avortement à l'étranger pour les femmes irlandaises enceintes menaçant de se suicider si elles étaient obligées de poursuivre leur grossesse, une autorité sanitaire, l'*Eastern Health Board*, argua que « Mary » était dans cette situation et qu'elle voulait obtenir un avortement. Affirmant exprimer la volonté de la jeune fille, ladite autorité saisit la justice et obtint rapidement une décision l'autorisant à emmener « Mary » à Londres pour s'y faire avorter : la décision affirmait qu'elle avait « droit » à cet avortement.

La jeune fille elle-même n'avait rien compris de cela : « Je n'avais aucune éducation à propos de ces choses. J'avais 13 ans, j'étais la fille la plus grande dans une famille de 12 enfants. J'arrivais à peine à aller à l'école parce que je devais rester à la maison pour garder les petits, faire la cuisine et le nettoyage. »

Elle ne savait pas au moment de son voyage à Londres ce qu'était un avortement, et qu'on allait tuer l'enfant qu'elle portait. En 1998, le violeur de « Mary » fut condamné à 12 ans de prison et le juge fit remarquer au coupable que son crime avait été particulièrement odieux parce qu'il

n'avait seulement violé une innocente jeune fille mais parce que son acte avait abouti à la mort du bébé « par l'avortement ». Il semble qu'elle n'en ait rien su non plus à l'époque. Tout comme elle n'a pas su alors que ses parents avaient engagé une bataille judiciaire devenue célèbre pour récupérer leur fille...

Ils ne l'obtinrent pas et la petite « Mary » dut rester dans un foyer d'accueil et après son avortement, on lui administra des neuroleptiques : lorsqu'elle refusait les comprimés ou le sirop qu'on lui présentait, on lui donnait le Lactargil par piqûre dans les fesses en la maintenant de force – ce qui ramenait de tels souvenirs de son viol qu'elle finit par accepter de les avaler.

Aujourd'hui « Mary » a 29 ans et deux enfants à elle. Et c'est ce fait qui lui a fait prendre conscience des souffrances causées par son avortement.

**« Je ne voulais pas devenir mère à 13 ans, mais je me rends compte maintenant que le bébé ne méritait pas de mourir. J'aurais aimé pouvoir le donner à adopter, à quelqu'un qui voulait vraiment avoir des enfants et qui ne le pouvait pas. Elle serait adolescente aujourd'hui et peut-être qu'on aurait pu être amies, même si elle ne m'appelait pas Maman... »**

« Mary » a obtenu son dossier médical et poursuit désormais le gouvernement irlandais pour l'avortement forcé et pour la mesure d'éloignement de ses parents.

Et c'est une affaire importante en ce moment où le gouvernement est précisément en train de plier devant le lobby de l'avortement en prévoyant des cas où l'avortement sera possible en Irlande : le cas de menace de suicide par exemple. Le projet de loi a été présenté, on pense qu'il sera voté d'ici à l'été...

**« J'ai encore des rêves d'une petite fille blonde qui court dans un champ et me demande de jouer avec elle. Elle est ma petite fille perdue. Je l'ai appelée Shannon. J'ai fini par obtenir un certificat de décès pour elle. C'est ma façon de prouver qu'elle a existé. »**

( Et le violeur ? On apprenait en 2005 qu'il venait d'être condamné à 21 ans de prison pour avoir violé une femme de 86 ans...)

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?  
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)